

Avis du 04/04/12 relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes (STRADAL)

(JO n° 81 du 4 avril 2012)

NOR : ETSP1131091V

Avis annulé et remplacé par l'avis du 12 mai 2012 (JO n° 111 du 12 mai 2012)

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et après évaluation par des organismes notifiés, le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre du travail, de l'emploi et de la santé agréent le dispositif suivant :

- gamme STRATEPUR modèles MAXI CP ; STRADAL ;
- gamme STRATEPUR modèles MINI CP et MEGA CP ; STRADAL.

L'agrément de ces dispositifs de traitement porte seulement sur le traitement des eaux usées.

L'évacuation des eaux usées doit respecter les prescriptions techniques de l'arrêté du 7 septembre 2009 précité.

Les fiches techniques correspondantes sont présentées en annexes.

Annexe I : Fiche technique associée au dispositif de traitement agréé gamme STRATEPUR modèles maxi CP

Références administratives

Numéro national d'agrément	2012-006
Titulaire de l'agrément	STRADAL 47, avenue des Genottes, BP 98318, 95803 Cergy-Pontoise Cedex

Dénomination commerciale

Gamme STRATEPUR modèles maxi CP

Références de l'évaluation de l'installation

Organisme notifié en charge de l'évaluation	Centre scientifique et technique du bâtiment
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	8 février 2012

Références normalisation et réglementation

Références normalisation	NF EN 12566-3 + A1
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009

Caractéristiques techniques et fonctionnement

Le dispositif de traitement comprend dans une monocuve :

- un compartiment assurant le prétraitement de type fosse septique muni de préfiltre ;
- un compartiment assurant le traitement.

Le principe du procédé repose sur l'utilisation d'un milieu filtrant constitué de copeaux de coco contenu dans un caisson.

La répartition des eaux usées se fait de façon gravitaire à l'aide d'auget unidirectionnel ou bidirectionnel à basculement qui les répartit de façon homogène sur la surface grâce à l'utilisation de plaques de distribution rainurées et perforées.

L'épuration des eaux usées est réalisée lors de la percolation de celles-ci en contact avec le milieu filtrant et en présence d'oxygène apporté par l'air qui est renouvelé grâce aux dispositifs de ventilation passive intégrés au dispositif.

L'admission de l'air se fait par une ouverture équivalente à un diamètre de 100 mm et tout le circuit de ventilation est dimensionné en respectant ce diamètre minimum

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DIMENSIONS DE L'INSTALLATION	
Fosse	Matériaux composites (résine de polyester orthophtalique, fibre de verre de type E, silice)
Préfiltre	Type EFT 080 ou PF 17
Média filtrant	Copeaux de coco
Hauteur constante du milieu filtrant	Supérieur ou égal à 0,65 m
Dimensionnement du milieu filtrant	Supérieur ou égal à 0,81 m ² /EH
Matériaux caisson	Matériaux composites (résine de polyester orthophtalique, fibre de verre de type E, silice)

La périodicité de la vidange de la fosse septique doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires, du dispositif sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr> (adresse provisoire).

Conditions de mise en œuvre

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais et des tests de répartition hydraulique, la charge organique pouvant être traitée ainsi que les caractéristiques techniques des dispositifs, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009, dans les conditions prévues dans le présent avis sont présentés dans le tableau ci-dessous :

CAPACITÉ (équivalents habitants)	TRAITEMENT PRIMAIRE	TRAITEMENT SECONDAIRE-FILTRE À COCO STRATEPUR
--	------------------------	---

Volume utile fosse (m ³)	Hauteur utile (m)	Surface utile (m ²)	Hauteur utile (m)	Auget de répartition	Auget d'alimentation (mm)	Plaque de distribution (mm)	
5	3,07	1,45	4,19	1,45	Non nécessaire	Unidirectionnel grand modèle (1 170 × 445)	2 x 1 500
6	3,55	1,45	5,11	1,45	Non nécessaire	Bidirectionnel grand modèle (1 170 × 340)	4 x 1 080
7	4,03	1,45	5,71	1,45	Non nécessaire	Bidirectionnel grand modèle (1 170 × 340)	4 x 1 080
8	4,32	1,45	6,52	1,45	Non nécessaire	Bidirectionnel grand modèle (1 170 × 340)	4 x 1 500
10	5,09	1,45	8,27	1,45	Non nécessaire	Bidirectionnel grand modèle (1 170 × 340)	4 x 1 500
12	5,57	1,45	9,88	1,45	40% - 60% (5 voies)	Unidirectionnel grand modèle (1 170 × 445) et bidirectionnel grand modèle (1 170 × 340)	4 x 1 080 et 2 x 1 500
14	6,3	1,45	11,4	1,45	50% - 50% (2 voies)	2 bidirectionnels grands modèles (1170 × 340)	8 x 1 080

17	7,6	1,45	13,96	1,45	40% - 60% (5 voies)	2 bidirectionnels grands modèles (1170 × 340)	4 × 1 080 et 4 × 1 500
----	-----	------	-------	------	---------------------------	---	------------------------------

Ces dispositifs sont enterrés selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Le dispositif peut être installé pour fonctionner par intermittence.

Les dispositifs peuvent être installés sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées. Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les rejets des eaux usées traitées par ce dispositif peuvent se faire :

- par infiltration dans le sol ;
- par irrigation souterraine soumise à condition ;
- par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

Guide d'utilisation

Le guide d'utilisation (« Guide de l'utilisateur ; STRATEPUR » Janvier 2012 Version 1 ; 30 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les modalités d'élimination des matériaux en fin de vie, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.

Annexe II : Fiche technique descriptive associée au dispositif de traitement agréé Gamme STRATEPUR modèles MINI CP et MEGA CP

Références administratives

Numéro national d'agrément	2011-026
Titulaire de l'agrément	STRADAL 47, avenue des Genottes, BP 98318, 95803 Cergy-Pontoise Ce
Dénomination commerciale	GAMME STRATEPUR MODÈLES MINI CP et MEGA CP

Références de l'évaluation de l'installation

Organisme notifié en charge de l'évaluation	Centre scientifique et technique du bâtiment
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	20 octobre 2011

Références normation et réglementation

Références normation	NF EN 12566-3 + A1
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009

Caractéristiques techniques et fonctionnement

Le dispositif de traitement comprend dans deux cuves séparées :

- un compartiment assurant le prétraitement de type fosse septique muni de préfiltre ;
- un compartiment assurant le traitement.

Le principe du procédé repose sur l'utilisation d'un milieu filtrant constitué de copeaux de coco contenu dans un caisson.

La répartition des eaux usées se fait de façon gravitaire à l'aide d'auget unidirectionnel ou bidirectionnel à basculement qui les répartit de façon homogène sur la surface grâce à l'utilisation de plaques de distribution rainurées et perforées.

L'épuration des eaux usées est réalisée lors de la percolation de celles-ci en contact avec le milieu filtrant et en présence d'oxygène apporté par l'air qui est renouvelé grâce aux dispositifs de ventilation passive intégrés au dispositif.

L'admission de l'air se fait par une ouverture équivalente à un diamètre de 100 mm et tout le circuit de ventilation est dimensionné en respectant ce diamètre minimum.

Synthèse des matériaux et dimensions de l'installation

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DIMENSIONS DE L'INSTALLATION	
Fosse	(voir tableau ci-dessous) en polyéthylène haute densité
Préfiltre	EFT 080 ou PF 17
Média filtrant	Copeaux de coco
Hauteur constante du filtre	Supérieur ou égal à 0,65 m
Dimensionnement du milieu filtrant	Supérieur ou égal à 0,81 m ² /EH
Matériaux caisson (filtre)	Matériaux composites (résine de polyester orthophtalique, fibre de verre de type E, silice)

La périodicité de la vidange de la fosse septique doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires, du dispositif sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif : <http://www.assainissement-non-collectif.developpementdurable.gouv.fr> (adresse provisoire).

Conditions de mise en œuvre

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais et des tests de répartition hydraulique, la charge organique pouvant être traitée ainsi que les caractéristiques techniques des dispositifs, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009, dans les conditions prévues dans le présent avis sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Ces dispositifs sont enterrés selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Le dispositif peut être installé pour fonctionner par intermittence.

Les dispositifs peuvent être installés sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées. Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les rejets des eaux usées traitées par ce dispositif peuvent se faire selon deux modes :

- par infiltration dans le sol ;
- par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

Guide d'utilisation

Le guide d'utilisation (« Guide de l'utilisateur, STRATEPUR » janvier 2012, version 1, 30 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les modalités d'élimination des matériaux en fin de vie, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.

Source URL: *<https://aida.ineris.fr/reglementation/avis-040412-relatif-a-lagrement-dispositifs-traitement-eaux-usees-domestiques-0>*